



Syndicat National des directeurs délégués  
aux formations professionnelles et technologiques



Dominique POUCHAIN

Clichy sous-bois le 06/02/2020

Secrétaire Général

Email : [sec.national1@sn2d.org](mailto:sec.national1@sn2d.org)

Objet: **Motion**

### **Mutations : Nouvelle donne.**

La loi « transformation de la fonction publique » a écarté la prérogative mobilité du champ des attributions des CAPA dès cette année.

Désormais, les opérations de mouvement seront cadrées par des lignes directives de gestion (LDG) élaborées en comités techniques.

Ces LDG concernent l'ensemble des personnels. Des LDG nationales existent pour chaque corps, les LDG déclinées localement devront s'inscrire dans ce cadre.

Le SN2D-UNSA revendique une vive opposition à cette transformation.

Nous avons jusqu'à présent la possibilité avant les CAPA de travailler avec les Inspecteurs Généraux en toute transparence et toute loyauté ce qui permettait, lors des résultats des mutations, d'expliquer aux collègues l'obtention ou non de celles-ci.

Nous avons toujours été respectueux, conciliants et surtout lucides sur ce mouvement.

Nous regrettons aujourd'hui ce manque de lisibilité et d'explications. Nous ressentons de la part de notre institution un manque de confiance et de transparence.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, nos très respectueuses salutations.



Dominique POUCHAIN  
Secrétaire général du SN2D

*Cette convocation vaut mandat pour l'obtention de l'autorisation spéciale d'absence  
par le décret n° 82447 du 28 mai 1982*